

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

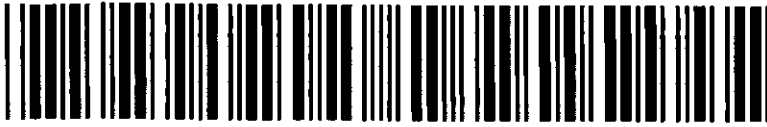
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04887
Numéro SIREN : 530 667 096
Nom ou dénomination : YVES GICQUEL CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2018 sous le numéro de dépôt 91242



1825307401

DATE DEPOT : 2018-09-05
NUMERO DE DEPOT : 2018R091242
N° GESTION : 2011B04887
N° SIREN : 530667096
DENOMINATION : YVES GICQUEL CONSEILS
ADRESSE : 203 bis avenue Daumesnil 75012 Paris
DATE D'ACTE : 2017/03/15
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :

MB04887

« Yves GICQUEL CONSEILS »

SOCIETE à RESPONSABILITE LIMITEE

PF 15.03.17

au Capital de 50 000 Euros

Siège social : 203 bis, avenue Daumesnil 75012 PARIS

R.C.S. PARIS : 530 667 096



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept,
Le quinze mars,
A seize heures,

Les associés de la société se sont réunis au 28 rue Taine à Paris, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite par la gérance, par pli recommandé avec accusé de réception.

SONT PRESENTS :

- SC RGIC, Société Civile enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 812 032 373, sise à PARIS (75012) 203 bis, Avenue Daumesnil, représentée par Monsieur Yves GICQUEL, Propriétaire de quatre-vingt-quatre (164) parts sociales de DEUX CENT SOIXANTE DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (277,78) chacune émises par la Société à responsabilité Limitée (SARL) Yves GICQUEL CONSEILS, au capital de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000) , Associé de ladite Société,

SONT REPRESENTES :

- Monsieur Rémy GICQUEL, demeurant à PARIS (75012) 203 bis, Avenue Daumesnil, Propriétaire de huit (8) parts sociales de DEUX CENT SOIXANTE DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (277,78) chacune émises par la Société à responsabilité Limitée (SARL) Yves GICQUEL CONSEILS, au capital de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000), Associé de ladite Société, ayant donné procuration à Monsieur Yves GICQUEL

- Madame Laure GICQUEL, demeurant à PARIS (75012) 203 bis, Avenue Daumesnil, Propriétaire de huit (8) parts sociales de DEUX CENT SOIXANTE DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (277,78) chacune émises par la Société à responsabilité Limitée (SARL) Yves GICQUEL CONSEILS, au capital de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000) Associé de ladite Société, ayant donné procuration à Monsieur Yves GICQUEL

L'assemblée est présidée par Monsieur GICQUEL Yves, gérant majoritaire qui constate que les associés présents ou représentés possédant ensemble plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des associés :

- le rapport de gérance
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée
- une copie à jour des statuts
- la feuille de présence

Monsieur le Président rappelle que tous les documents ainsi que ceux prévus par Loi et le décret ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans le délai légal de quinze jours.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Modification de l'Objet de la société en intégrant l'activité de domiciliation, c'est la dire la fourniture d'un siège statutaire, une adresse commerciale, administrative ou postale et tout autre service pour toute personne morale ou physique immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.
- Ajout d'un nom commercial.
- Ouverture d'un établissement complémentaire.
- Modification corrélative des statuts
- Questions diverses
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne alors lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Aucune observation particulière n'étant formulée et personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet d'intégrer à l'objet social l'activité de domiciliation, déclare agréer expressément cette modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'ajouter le nom commercial « INTERDOM PLACE MADELEINE », déclare agréer expressément cette modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet d'ouvrir un établissement secondaire au 25-29 Place de la Madeleine à Paris, déclare agréer expressément cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

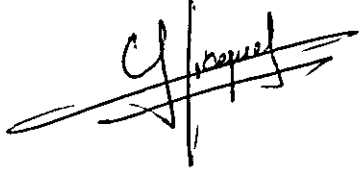
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le gérant confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces décisions en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

SC RGIC
Yves GICQUEL



Rémy GICQUEL



Laure GICQUEL

